

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 9 juin 2022

ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

Dépôt des déclarations de candidature pour le second tour des élections législatives du 19 juin 2022

La déclaration de candidature pour le second tour du scrutin sera déposée **par le candidat lui-même ou son remplaçant** à la préfecture de l'Hérault – bureau des élections.

- **Lundi 13 juin de 14 h 00 à 16 h 30**
- **Mardi 14 juin de 8 h 30 à 18 heures**

Les délais de dépôt sont impératifs et ne sauraient être prorogés.

La liste des documents à produire pour la constitution du dossier de candidature du 2^d tour (mémento à l'usage du candidat) est consultable sur le site internet de la préfecture :

<https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-et-citoyennete>